

INFO SCoT

1^{ER} SEMESTRE 2014

Le climat, notre héritage...



10 ans de SCoT dans les Vosges Centrales

Il y a 10 ans, les élus du territoire des Vosges Centrales ont été les premiers à s'engager dans un Schéma de Cohérence Territoriale en Lorraine. Un travail colossal a été entrepris durant ces années pour se mettre d'accord et porter ensemble sur un projet ambitieux et exigeant au plan politique dans un contexte où le dialogue intercommunal n'en était qu'à ses débuts.



Aujourd'hui, le SCoT est reconnu par les nombreux acteurs de l'aménagement et du développement territorial comme un outil indispensable à la planification de l'urbanisme mais aussi comme un lieu fédérateur de réflexion prospective sur l'avenir du territoire des Vosges Centrales.

En 2013, les premiers travaux d'évaluation menés de façon concertée ont permis de mesurer les avancées puisque désormais la quasi-totalité des documents d'urbanisme est compatible avec le SCoT. L'observatoire et les études engagées ont aussi révélé les profondes mutations en cours qui ont changé la donne en 10 ans. Chacun a pu prendre conscience des enjeux actuels et futurs. Par exemple, la montée du risque de la précarité énergétique n'a échappé à personne, tant dans le domaine de l'habitat que dans celui des déplacements. C'est pour atténuer ce risque que le Syndicat s'est engagé dans la réalisation du guide « Habiter mieux » aux côtés de l'ANAH et de nombreux partenaires dans le cadre du Plan Climat. C'est également dans cette intention qu'il met en ligne en février prochain la plateforme internet « Coeur des Vosges mobilité » qui permettra à chacun de trouver en un clic tous les moyens de se déplacer sans utiliser sa voiture individuelle.

En 2014, le travail d'évaluation et de diagnostic du SCoT va

se poursuivre pour permettre aux élus de mieux ajuster leurs préconisations et pour renforcer plus efficacement l'attractivité durable des Vosges Centrales.

Je remercie tous les élus et tous les partenaires pour leurs contributions durables à ce premier SCoT et je vous adresse mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année 2014 qui je l'espère nous permettra de continuer tous ensemble à faire évoluer ce schéma au bénéfice des Vosges Centrales.

*Bonne année 2014
à tous.*

Michel HEINRICH
Président du Syndicat Mixte
du SCoT des Vosges Centrales

Les Rendez-vous du SCoT

Bureau : 3 février 17h, au SCoT, 4, rue Louis Meyer, GOLBEY

Comité Syndical : 10 février 18h, Espace Cours, EPINAL

EVENEMENT FEDERATION NATIONALE DES SCoT

Rencontres des SCoT Grand Est : 9 octobre 2014

Institut National des Etudes Territoriales, NANCY

Programme :

- *Bimby : « build in my back yard », par David MIET*
une méthode pour encourager la densification urbaine
- Echange d'expériences entre SCoT

Evaluation du SCOT en cours : suite des premiers constats de l'observatoire

Au cours de l'automne 2013, les premières réunions de concertation pour l'évaluation du SCOT ont rassemblé les élus et les représentants des personnes publiques associées, répartis en quatre groupes de travail pour un bilan de la mise en œuvre du SCOT. Ce tour d'horizon a mis en évidence les évolutions récentes et les grands enjeux d'avenir. Toutefois, il est encore trop tôt pour mesurer les effets directs du SCOT sur l'évolution du territoire en raison des délais de mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Le *FlashInfo* du second semestre 2013 a présenté les deux premiers volets du SCOT dédiés à l'économie et à l'habitat. Voici une synthèse des deux derniers :

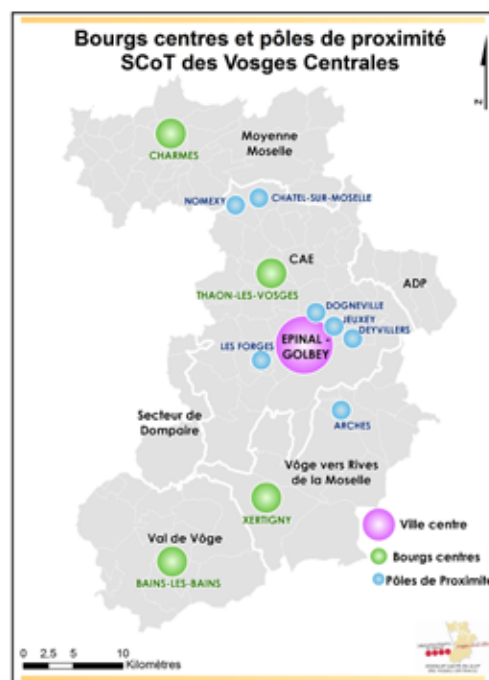
Volet Armature urbaine et transport :

Une fragilisation des pôles urbains du SCOT :

- Multiplication des maisons individuelles en milieu périurbain et rural : 49 % des logements neufs ont été construits hors de l'armature urbaine du SCOT entre 2006 et 2010 contre 42 % entre 2001 et 2005,
- Perte de population dans la plupart des pôles urbains et développement des logements vacants, fermetures des commerces de détail.

Une dépendance vis-à-vis de la voiture avec un risque de précarisation des ménages :

- 22 % des émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements des personnes
- 80 % des déplacements domicile-travail effectués en voitures,
- Risque de précarisation des ménages vis-à-vis de la mobilité en raison de la montée du prix du carburant.



Volet Environnement :

- Une première reconnaissance de la trame verte et bleue dans les PLU avec un focus sur les zones humides,
- Une charte des bonnes pratiques agricoles en urbanisme et aménagement à peaufiner,
- Des préconisations forestières bien appliquées dans les PLU avec des dérogations ponctuelles justifiées,
- En route vers plus d'autonomie énergétique avec le Plan Climat.

Points à approfondir et suite à donner...

Ces réflexions ont permis de mieux cerner les besoins en travaux d'études complémentaires, notamment pour satisfaire aux exigences de la loi Grenelle :

- **Volet économie** : approfondir l'évolution du commerce notamment dans les pôles urbains et cibler les besoins en zones d'activités en tenant compte du potentiel foncier des friches industrielles ;
- **Volet habitat** : accompagner les intercommunalités pour réactualiser leur besoins en logements dans la foulée du Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Agglomération d'Epinal, valoriser le potentiel de densification de l'urbanisation notamment dans les pôles urbains, mener un bilan qualitatif des formes urbaines ;
- **Volet armature urbaine et transport** : évaluer le rayonnement des pôles urbains, établir un diagnostic sur la mobilité des ménages, les transports et les nouvelles technologies de communication, définir un schéma des liaisons douces structurantes ;
- **Volet environnement** : analyser l'évolution de l'occupation des sols sur 10 ans, réaliser une étude environnementale (trame verte et bleue, risques naturels et technologiques...), évaluer l'impact de l'urbanisation sur l'agriculture, évaluer la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments, analyser le potentiel en énergies renouvelables.

Les travaux d'évaluation se poursuivront au premier semestre 2014, la concertation au second semestre.

Co-voiturage, bus, train, vélo, marche à pied... : une plateforme Internet pour démarrer l'année sous le signe de l'éco-mobilité !

Il ne suffit pas de créer les conditions d'infrastructures favorables pour changer les habitudes de chacun. Cela passe également par une bonne information auprès des citoyens pour les convaincre qu'il est plus facile qu'ils ne l'imaginent de laisser leur voiture au garage au profit des autres modes de transport. A partir du 20 février 2014, la mise en ligne de la plateforme Internet *Cœur des Vosges Mobilité*, permettra de connaître en moins de 3 clics, les différentes initiatives de la région d'Epinal en matière d'éco-mobilité : proposer ou demander un co-voiturage, connaître les horaires de bus ou de navettes à la demande développés par les intercommunalités ou encore visualiser les différents

itinéraires de pistes cyclables et de sentiers pédestres développés sur une commune. Le projet est porté par le SCoT en partenariat avec l'Agglomération d'Epinal et le Pays d'Epinal Cœur des Vosges. L'outil conçu par COVIVO sera testé par les agents de différentes entreprises et collectivités volontaires, telle que la Mairie d'Epinal, avant d'être promue plus largement lors de la Semaine du Développement Durable.

LA PLATEFORME WEB DES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

accueil contacter-nous je me connecte

des COEUR VOSGES mobilite Devenons éco-mobiles en Région d'Epinal COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EPINAL Schéma de l'effort de transport SYNDICAT MIXTE DU SUD DES VOSGES CENTRALES

CONCEPT CO-VOITURAGE AUTO-PARTAGE INITIATIVES CONSEILS EN MOBILITÉ ANNUAIRE

Je recherche **Je propose** **Je m'inscris**

Choix du mode : Co-voiturage ☐ Transports en commun ☐

Adresse de départ

Adresse de destination

Type de trajet : Aller simple ☐ ou Aller / Retour ☐

Aller

Retour

go!

Initiatives

Le Transport du Val de Vège facilite vos déplacements publié le 11/2013

Le Pédibus trace sa route à Epinal publié le 10/11/2013

Le conseil du mois

"Roulons écomobile !"

Tous nos conseils pour faire des économies sur votre budget transport tout en respectant mieux l'environnement.

Un outil de recherche ciblée

INFO VÉLO BUS TRAIN MARCHÉ STATIONNEMENT CO-VOITURAGE TAXIS

RECHERCHE PAR COMMUNE

Une carte dynamique

présentant les principaux itinéraires de pistes cyclables, sentiers pédestres, transports en commun... Ainsi que les arrêts de bus et les aires de co-voiturage.

Un module pratique :

- **Je recherche** : (calculateur d'itinéraire) renseigne sur les offres d'éco-mobilité
- **Je propose** : co-voiturage, auto-partage, location de vélo, parking de co-voiturage, ou encore événement pour co-voiturer (à étudier)
- **Je m'inscris** pour pouvoir bénéficier des services proposés : location de vélos, d'auto-partage...

Un volet éditorial avec :

- toutes les initiatives locales, les nouveaux services développés...
- des outils d'informations et de conseil en mobilité
- un annuaire référençant les pratiques, services, opérateurs, et lieux d'information

Un outil de recherche ciblée pour trouver par commune l'offre de transports alternatifs à l'usage de la voiture individuelle

Un nouveau Conseiller en Energie Partagé (CEP) au SCoT



En poste depuis le 12 novembre 2013, Mathieu CHASSIER est venu remplacer Alexis NOIROT comme Conseiller en Energie Partagé (CEP). Doté d'un DUT génie électrique et d'une Licence professionnelle « *Valorisation des Energies Renouvelables et Techniques Energétiques* », il a eu l'occasion de travailler sur des projets de solaires photovoltaïques, ainsi que sur la question de l'éclairage public au sein de la Communauté d'Agglomération de Blois.

Ancien CEP au sein du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, Mathieu est à votre disposition pour la réalisation de prédiagnostics énergétiques sur le patrimoine de votre collectivité. N'hésitez pas à le solliciter en ces périodes hivernales, l'écart de température permet la visualisation des déperditions grâce à la caméra infra-rouge.

Contacter : Mathieu CHASSIER au 03.29.32.47.96 06.48.41.33.82 : mathieu.chassier@scot-vosges.fr

Suivi SCOT

Etat d'avancement des documents d'urbanisme

Au bout de six années de mise en œuvre, 93 % des documents d'urbanisme sont désormais compatibles avec le SCOT des Vosges Centrales. Les dernières communes concernées sont en fin de procédure.

Couverture du territoire par les documents d'urbanisme :

- **48 PLU** dont 34 documents approuvés, 8 arrêtés et 6 en cours d'élaboration, de révision ou de modification.
- **5 POS** : 5 documents approuvés.
- **19 cartes communales** : 14 documents approuvés et 5 en cours d'élaboration, de révision ou de modification, dont 3 actuellement au RNU (Règlement National d'Urbanisme).
- **29 communes sans document d'urbanisme** soumises au RNU.



La FédéSCoT entendue au terme de la première lecture

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) vise à rénover les procédures d'urbanisme, à leur apporter plus de sécurité juridique par des textes pour une meilleure efficacité dans la construction et la lutte contre l'étalement urbain. La FédéSCoT a proposé de nombreux amendements dont certains ont pu être introduits dans le projet de loi grâce aux interventions des parlementaires, dont Monsieur Heinrich en première ligne en tant que Président de la Fédération des SCOT.

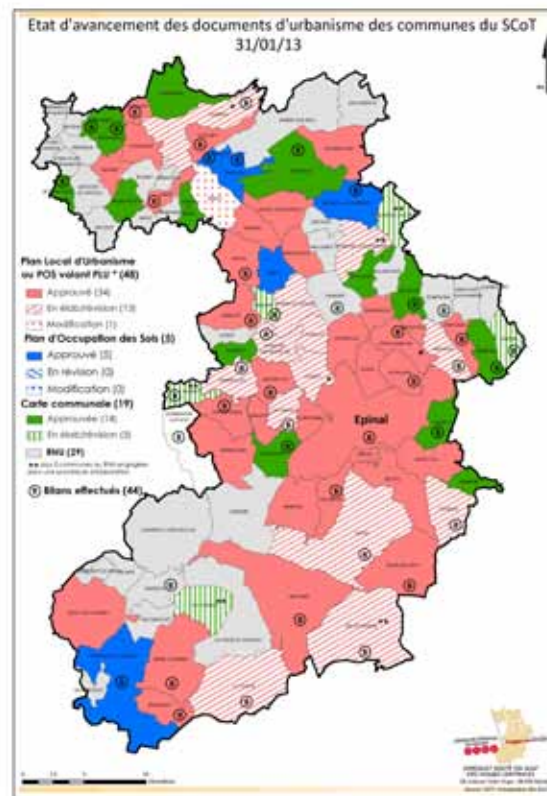
Parmi les avancées, il faut noter :

- le report d'un an du délai de « grenellisation » des SCOT de 1^{er} génération,
- la réduction à un an du délai de mise en compatibilité des PLU avec les SCOT mais maintien à 3 ans si une révision s'impose,
- la suppression de l'interdiction de nouveaux périmètres de SCOT constitués d'une seule intercommunalité,
- l'extension aux SCOT des possibilités de sursis à statuer en cas de contentieux,
- l'accès gratuit aux données fiscales des mutations foncières pour les structures porteuses de SCOT.

Par ailleurs, le projet de loi comporte des nouveautés importantes :

- la compétence SCOT transférée de plein droit aux communautés de communes,
- l'extension du champ d'application de la règle de constructibilité limitée (Article 122-2) aux communes soumises aux RNU et durcissement des conditions de dérogation,
- l'obligation d'une analyse du potentiel de densification des principaux secteurs de développement, de restructuration et de développement urbain,
- les évolutions du volet commercial ont cependant été reportées.

Lors de l'examen en seconde lecture, la FédéSCoT défendra à nouveaux certains amendements rejetés en première lecture.



Evolutions du SCOT :

- La modification de mise en compatibilité avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse est reportée en 2014.
- La mise en compatibilité du SCOT avec la loi Grenelle va s'engager à partir de 2014.

4^e Rencontres des SCOT du Grand Est

9 octobre à Nancy

Depuis trois ans, les rencontres des SCOT du Grand Est sont l'occasion d'échanger entre SCOT. La prochaine journée aura lieu le 9 octobre 2014 à Nancy avec l'appui du Centre de Formation de la Fonction Publique Territoriale et de l'Institut National des Etudes Territoriales. La séance du matin portera sur les moyens de la densification urbaine avec notamment la présentation de la méthode « *Bimby : Build in my Backyard* », par David Miet, Architecte-Urbaniste, animateur du réseau *Bimby*. L'après-midi sera consacrée à l'actualité et aux échanges interSCOT. Cette journée s'adresse aux élus, aux techniciens en charge de SCOT et aux partenaires associés.



En raison des élections, il n'y aura pas de rencontres nationales des SCOT mais une Assemblée Générale prévue en septembre.

Directeur de publication

Michel HEINRICH
Président du Syndicat

Diffusion

1 500 exemplaires conçus & réalisés en interne.

Illustration

Antonio GACIA, Imagerie d'Epinal

Syndicat Mixte du SCOT des Vosges Centrales

4, rue Louis Meyer 88190 GOLBEY

Tel : 03 29 32 47 96 / Fax : 03 29 35 22 03

syndicat@scot-vosges-centrales.fr / www.scot-vosges-centrales.fr